

ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE DES PUPILLES  
DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC DU LOIRET

ADPEP 45



COMPTE DE RESULTAT

FOYER D'HEBERGEMENT DES HAUTS DE GIEN

2025

ADPEP 45  
25 boulevard Jean Jaurès  
CS 15615

Foyer d'hébergement des Hauts de Gien  
3 Résidence des hauts de Gien – BP 63  
45502 GIEN CEDEX

45056 ORLÉANS CEDEX 1	
-----------------------	--

# RAPPORT D'ACTIVITÉ

## I. Présentation de l'association

### Notre histoire :

Les Pupilles de l'Enseignement Public (PEP) ont été fondées en 1915 par des inspecteurs d'académie et des instituteurs, initialement pour venir en aide aux orphelins de la Grande Guerre. En 1925, ces orphelins devenant adultes, les PEP décident de se refonder pour s'occuper des « orphelins de la société », c'est-à-dire des enfants et des jeunes délaissés, oubliés ou exclus. Ses actions, complémentaires des missions de l'Éducation nationale, s'adressent à l'enfant et sa famille, sur le temps scolaire ou extra-scolaire. Solidarité et Laïcité sont les maîtres mots de cet engagement militant.

L'association départementale des PEP 45 a été fondée en 1916. Gérant et animant jusqu'en 1936 des centres de vacances, elle se consacre ensuite pleinement à la solidarité : l'association modifie ses statuts en 1967 afin de gérer les établissements spécialisés pour enfants et adolescents. Puis en 1980, l'association étend son action aux adultes en difficultés.

### Les PEP 45 en 2025 :

L'association des PEP 45 accompagne aujourd'hui dans une dynamique inclusive environ 1700 personnes en situation de handicap ou en difficulté de la naissance jusqu'à la fin de la vie, dans la scolarité, les soins, la vie sociale et le travail. Les PEP 45 sont par ailleurs particulièrement attentifs au respect des droits fondamentaux des personnes accompagnées. Pour ce faire, l'association est structurée en 4 pôles :

- Pôle Accompagnement Polyvalent Enfants-Adolescents-Jeunes : CAMSP, CMPP, SESSAD et services/dispositifs associés ;
- Pôle Accompagnement Médico-Socio-Éducatif et Apprentissage : DAME PEP Baule, DAME PEP Giennois et DAME PEP Orléans ;
- Pôle Accompagnement, Accueil et Soins Spécialisés : MAS, SSIAD, SAMSAH, PCPE et ASTUS ;
- Pôle Accompagnement Social et Professionnel : ESAT, Foyers d'hébergement, SAVS, SESSAD Pro, Dispositif d'Inclusion Dans l'Emploi, Service Relais.

Les PEP 45 ont signé un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) avec l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire et le Conseil départemental du Loiret couvrant la période 2024-2028. Ce CPOM a défini les objectifs stratégiques suivants :

- Prévenir les ruptures de parcours, l'absence ou inadéquation de solution et contribuer ainsi à la structuration de l'offre médico-sociale sur les territoires ;
- Développer les réponses et les pratiques permettant de structurer des parcours inclusifs pour les personnes, adapter l'offre médico-sociale afin de répondre aux besoins et spécificités des personnes accompagnées ;
- Rendre effectif le droit à l'autodétermination des personnes en situation de handicap et prendre en compte l'expression de leur environnement familial ;

- Améliorer la qualité de l'accompagnement et favoriser l'adaptation des pratiques professionnelles ;
- Améliorer l'efficacité, le pilotage des ESMS et garantir l'optimisation des ressources.

#### Travaux associatifs transversaux menés en 2025 :

- Travaux relatifs à l'élaboration d'une nouvelle direction associative visant à renforcer la fluidité du parcours des personnes par le développement de la transversalité des différentes structures ;
- Mise en place de la porte d'entrée commune sur le secteur enfants ;
- Poursuite des travaux relatifs à l'attractivité des métiers, engagement associatif pour l'accueil des apprentis ;
- Signature de l'accord forfait jours pour les Directions et cadres du siège pour application au 1<sup>er</sup> janvier 2026 ;
- Poursuite de la démarche associative relative à la mise à jour des DUERP ;
- Formation des Directions sur le management des situations difficiles ;
- Poursuite du déploiement du DUI : déploiement des nouvelles fonctionnalités ;
- Démarche d'amélioration continue de la qualité :
  - Poursuite de la mise en conformité avec le RGPD ;
  - Poursuite de la démarche d'évaluation HAS : préparation à l'évaluation, formation des équipes de direction, mise en place d'autoévaluations avec les professionnels et les usagers ;
  - Poursuite des travaux d'harmonisation des outils et des procédures (incidents, accidents du travail, ...) ;
- Poursuite des travaux favorisant l'autodétermination des personnes accompagnées (formations de professionnels et des usagers) ;
- Harmonisation de la mesure de l'activité en actes des structures concernées (en lien avec les objectifs du CPOM) ;
- Déploiement d'un nouveau logiciel SIRH pour une mise en œuvre opérationnelle au 1<sup>er</sup> janvier 2026 ;
- Poursuite de la centralisation partielle du service paie ;
- Mise en place des rencontres engagées (espaces d'échanges entre les professionnels, les usagers et les familles).

#### Evènements associatifs en 2025 :

- Olym'PEP ;
- Cercle des managers ;
- Accueil de l'assemblée générale à Orléans de la Fédération nationale des PEP.

## II. Présentation du pôle

Le pôle ASP réunit l'ESAT PEP Giennois, l'ESAT Servi'Pep, l'EA de Dampierre, le SAVS d'Orléans, le foyer des droits de l'homme, les structures de la PAAG (foyer des Hauts de Gien, SAVS de Gien, foyer de vie de jour et SSO de Gien), le DIDE, le SESSAD pro, et depuis 2024 le Service Relais.

Le fonctionnement en pôle permet de créer des synergies et dynamiques transversales, de développer des mutualisations, d'accompagner les projets et chantiers associatifs, de décloisonner les structures en facilitant les ponts et les liens.

Ainsi les cadres de direction du pôle se sont réunis mensuellement pour :

- S'informer et échanger sur les actualités associatives et du secteur
- Développer et mutualiser la formation des professionnels
- Accompagner l'appropriation des nouveaux outils associatifs et le déploiement du DU Ogirys
- Échanger sur les difficultés et réussites de terrain et les questions RH
- Harmoniser les pratiques
- Élaboration des stratégies de déploiement des projets transversaux
- Travailler sur les DUERP à partir du nouveau logiciel
- Réaliser des projets en commun
  - Planification et animation partagée des réunions insertion pro pour l'ensemble des professionnels concernés au sein de l'asso (4 par an)
  - Travail avec la CPAM pour la mise en place d'actions de prévention (prévention des différents cancers) et de facilitation d'accès aux soins

- Formations des professionnels

Suite à la mise en place en des CSE par pôle en janvier 2024, les plans de formations sont élaborés au niveau de chaque pôle. Ce périmètre permet de mettre en place des formations transversales aux différentes structures, de diversifier l'offre de formation et de développer l'identité associative.

Ainsi en 2025, 19 formations ont pu être mises en place sur le pôle grâce à la diversification des financements ce qui représente près de 2000 heures de formation pour 85 professionnels :

- 11 formations avec financement OPCO santé pour 31 618 €
- 4 formations (analyse de la pratique et formation incendie dans les foyers) avec un financement sur fonds associatifs pour 8 610 €
- 1 formation financement CPAM pour une valeur de 3 000 €
- 3 formations autodétermination Usagers/professionnels financées par CNR pour 9510 €

Les 6 formations qualifiantes (dont 2 apprentissages éducateurs spécialisés) initiées en 2024 se sont poursuivies en 2025 avec la finalisation d'un CAFERUIS, d'un DE d'éducateur spécialisé, d'un CAFDES, d'un titre de moniteur d'atelier.

## Nombre de professionnels du pôle ASP ayant participé aux formations 2025

Intitulé formation	Nbre heures/professionnel	ESAT SERVIPEP	ESAT PEP Giennois	SAVS Orléans	PAAG			Foyer des droits de l'homme	SESSAD pro	DIDE	Service relais	EA
					SAVS Gien	FH	accueil de jour					
Sauveteur secouriste du travail Perf	7	7	3	3				1		2	3	
Premier secours en santé mental	14	4	12	1	1	3		2		1		
Adapter sa posture professionnelle aux spécificités du trouble psychique	14								3	1	10	
Accompagner l'avancée en age des personnes en situation de handicap	21	1		2	2	2	1	1				
sentiment d'impuissance dans la relation d'aide	21		1	1				1	4			
accompagner les usagers dans la RAE	72	1										
animateur retraite - un avenir après le travail	35			1	1							
tuteur /maitre d'apprentissage	47					1						
MAC SST	7		11									3
Autisme : comprendre et accompagner	14			2					3		6	
analyse de la pratique	2	1		2	3	8	3	6	5	5	8	
Autodetermination et pouvoir d'agir	14	10		4				4	3	2	5	
manipulation extincteur et conduite à tennir /incendie	3							6				

## III. Présentation du foyer d'hébergement

### **La PAAG :**

Le CPOM 2024-2028 signé en décembre 2024 est venu formaliser :

- la transformation de l'offre du giennois à travers la création de la PAAG – Plateforme d'Accompagnement Adultes du Giennois
- l'évolution au 1<sup>er</sup> janvier 2025 des agréments des structures qui la composent : Foyer des Hauts de Gien, SAVS, Accueil de Jour (composé du SSO et du FVJ)
- la création par transformation de 7 places de foyer de vie.

### **Foyer d'hébergement**

#### **- Identité de l'établissement :**

Le foyer d'hébergement des Hauts de Gien est l'un des ESMS de la PAAG. Cet établissement accueille des personnes en situation de handicap, il est ouvert 24h / 24, 365 jours par an. Implanté à Gien, ce foyer se veut ouvert : les usagers vivent en appartements « différenciés » répartis sur plusieurs immeubles de la cité. Cette configuration s'assimile, depuis plus de 30 ans, à une démarche inclusive : les résidents sont en effet reconnus et prennent part à la vie de quartier.

Au 31 décembre, le FH est composé de 19 logements-bureaux se répartissant comme suit :

- 4 appartements mobilisés pour les bureaux éducatifs, salles de réunion, ateliers....
- 4 appartements T4
- 7 appartements T2
- 4 Appartements T3

L'évolution de l'agrément nous a conduit à mettre un terme à la location de la maison individuelle destinée à l'accueil d'usagers.

#### **- Autorisations et capacité d'accueil :**

La signature du CPOM 2024/2028 en décembre 2024 a confirmé l'évolution de l'agrément du foyer d'hébergement qui dispose, depuis le 1<sup>er</sup> juin 2025, de 7 places en foyer de vie et de 17 places en foyer d'hébergement.

#### **- Public accueilli :**

Les personnes accompagnées présentent, dans leur très grande majorité, des troubles de l'efficacité intellectuelle, avec, pour certaines des troubles associés (pathologie psychologique et/ou psychiatrique, autre).

## - Missions et objectifs :

La structure a pour objectifs de proposer un accompagnement global à l'usager, notamment grâce à la co-construction de son Projet d'Accompagnement Personnalisé (P.A.P)

Les prestations offertes par le FH ainsi que par la plateforme couvrent plusieurs domaines. Elles se décomposent comme suit :

- ✓ Actions relatives à l'Accueil, l'Ecoute, et l'Expression du Projet Personnalisé, soit : l'assurance d'une permanence d'accueil, l'accompagnement et le recueil de l'expression des besoins des usagers ; la co-construction possible du projet au sein du dispositif ou avec des partenaires extérieurs ; l'animation, la coordination et la mise en œuvre du projet personnalisé.
- ✓ Prestations relatives à l'Habitat et l'Hébergement, soit : proposer des hébergements différenciés (colocation / seul ; en maison...) ; proposer des hébergements temporaires ou séquentiels (stage d'observation ; accueil de répit ou d'urgence ; accueil partiel) ; proposer un accompagnement au logement (soutien à l'aménagement du lieu de vie...).
- Prestations relatives à l'Accès aux droits et à la vie Citoyenne, ce qui sous-tend : s'assurer de l'ouverture des droits de la personne (informer la personne de ses droits ; proposer à la personne un état des lieux de sa situation administrative ; proposer un accompagnement aux démarches administratives...) ; proposer un accompagnement à la citoyenneté ( espaces de développement et d'expression du sens critique de la personne ; proposer une information/formation à la participation des usagers à différentes instances types CVS, associations.....).
- Prestations relatives à la réalisation de soi, soit : proposer un accompagnement thérapeutique ; proposer des activités culturelles, éducatives, sportives et de loisirs ; proposer un soutien à la prise d'autonomie (accompagner et former les personnes à l'autodétermination ; créer des outils de compensations au service de l'émancipation...).
- Prestations relatives au Soutien à la Vie Quotidienne ; soit : proposer des accompagnements liés à l'hygiène ; proposer un accompagnement aux démarches et aux suivis médicaux ; proposer un accompagnement lié à l'alimentation ; proposer une aide quant à la gestion financière.
- Prestations relatives au Soutien à la Vie Sociale, soit : proposer un accompagnement vers des activités de droit commun ; proposer un accompagnement au maintien (ou non) des relations familiales et sociales.
- Prestations relatives à l'aide aux déplacements, soit : assurer les transports quand la situation le nécessite ; favoriser l'autonomie dans les déplacements / transports
- Prestations relatives à l'aide à la parentalité et soutien aux aidantes, soit : proposer un temps d'écoute et de soutien à l'usager parent ou futur parent ; contribuer à un travail de partenariat avec des services extérieurs (PMI ; centre parental, etc.)

Toutes ces prestations tendent à accompagner le développement ou le maintien de l'autonomie des résidents et à favoriser l'inclusion dans le droit commun notamment par l'accès à un logement autonome pour ceux qui le souhaitent.

## IV. Ressources humaines

### - **Évolution des effectifs :**

Le poste de directeur-adjoint a été pourvu le 1<sup>er</sup> avril 2025.

Durant l'année, nous avons accueilli trois stagiaires en première année de formation d'éducateur spécialisé, en provenance de divers centres de formation : EESTS de Lille, ITS de Tours et ERTS d'Olivet. Nous avons par ailleurs reçu 3 autres personnes dans le cadre de stages d'immersion d'une semaine de découverte des métiers du secteur médico-social.

### - **Implication des équipes :**

Implication importante de l'équipe dans l'accueil des stagiaires professionnels

Mise en œuvre du foyer de vie : la mobilisation des professionnels vise à :

- Proposer un cadre de vie sécurisant et stimulant.
- Favoriser la participation sociale, culturelle et citoyenne.
- Prévenir l'isolement et les ruptures de parcours.

<b>Indicateurs communs</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>
<i>Nombre de postes vacants</i>	2 postes (0,8 ETP de DA et 0,18 ETP de psy)	0,18 de psy non pourvu
<i>Taux d'absentéisme</i>	3%	7 %
<i>Taux de rotation du personnel</i>	0%	0 %
<i>Nombre de professionnels ressources par thématiques (CNIA, polyhandicap, TND...) permettant le transfert de savoirs</i>	0%	0%
<i>Nombre d'apprentis ou de contrats de professionnalisation</i>	1	1
<i>Taux de professionnels ayant bénéficié d'une action de formation en lien avec l'utilisation des outils numériques</i>	78%	78 %

## V. Activité et accompagnement des personnes

### **- Nombre de personnes accompagnées :**

Au 31 décembre 2025, 24 personnes résidaient au Foyer.

Au cours de l'année, trois personnes ont quitté la structure pour les motifs suivants : deux sorties en milieu ordinaire avec accompagnement SAVS et une réorientation en UPHV à l'EHPAD de Briare.

Une personne a été admise en foyer de vie en septembre.

### **- Profil des usagers :**

Parmi les 17 résidents du foyer d'hébergement, on décompte 11 hommes et 6 femmes. 35 % de la population accueillie est âgée de 50 ans et plus, 41% se situe entre 30 et 49 ans, 24% ont moins de 30 ans

Parmi les 7 résidents du foyer de vie, nous accompagnons 4 femmes et 3 hommes. 71% de la population accueillie est âgée de 50 ans et plus et 29% ont moins de 30 ans.

Globalement, on note un léger rajeunissement de la population.

21 résidents sont originaires du Loiret et 3 autres sont respectivement issus des Yvelines, de la Seine et Marne et du Loir et Cher.

### **- Modalités et types d'accompagnement proposés :**

Sur l'année 2025, le Foyer comptabilise 8 985 journées réparties comme suit : 8308 journées de présence effective, 222 journées en hospitalisation (dont 133 en psychiatrie) et 455 journées d'absence pour convenances personnelles.

L'accueil des stagiaires s'est poursuivi : 7 personnes ont pu, dans le cadre de périodes d'immersion plus ou moins longues, apprécier la vie en foyer d'hébergement et/ou foyer de vie. Ces stages ont représenté au total 57 journées. Les personnes accueillies étaient originaires de divers ESMS : Accueil de Jour (1), DAME Chantemerle de Gien (1), Service Relais (2), ESAT PEP Giennois (1), milieu ordinaire (2).

À la suite de ces périodes d'accueil, 1 personnes a été admise au foyer de vie dans le courant de l'année.

### **- Diversification de l'offre d'accompagnement :**

Le Foyer de vie de Gien propose un ensemble d'activités éducatives, sociales, culturelles et de bien-être visant à développer l'autonomie, renforcer la socialisation et favoriser l'épanouissement des adultes accueillis :

- Développement de l'autonomie
  - Ateliers de vie quotidienne : cuisine, courses, entretien léger, gestion du linge.
  - Mobilité et repères dans l'espace : déplacements, sécurité routière, utilisation des services de proximité.
  - Ateliers cognitifs : mémoire, repères temporels, organisation

- Activités sociales et citoyennes
  - Participation à la vie locale : marchés, commerces, événements municipaux.
  - Implication dans les instances : Conseil de la Vie Sociale.
- Activités culturelles et créatives
  - Arts plastiques : peinture, modelage, bricolage.
  - Musique, chant, expression corporelle.
- Activités physiques et bien-être
  - Marche, sorties nature, activités motrices adaptées.
  - Initiations sportives : pétanque, danse, jeux collectifs.
  - Nouvelle activité : self-défense adaptée

La collaboration entre les professionnels du foyer de vie et ceux de l'accueil de jour s'intensifie, permettant une mutualisation fluide des compétences au service d'un accompagnement plus cohérent et harmonisé.

- **Indicateur** : Tableau d'activité prévisionnelle actualisé du CPOM disponible ([cliquez-ici](#))

<b>Indicateurs communs</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>
<i>Part des PAP réalisés dans le DUI</i>	100 %	100 %

Commentaires :

La question ne se pose plus aujourd'hui de la réalisation du PAP dans le DUI puisque cette pratique est acquise par l'ensemble des professionnels concernés.

<b>Structures concernées</b>	<b>Indicateurs spécifiques</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>
PAAG	<i>Part de PAP unique</i>	14 %	26 %

Commentaires :

Nous notons une progression du nombre de PAP uniques réalisés avec l'accord des personnes accompagnées.

Tous les PAP qui devraient être fait en PAP unique sont réalisés au niveau de la PAAG (Foyer/Accueil de Jour - SAVS/Accueil de Jour)

## VI. Participation et consultation de la personne accompagnée

### - CVS et autres formes de participation

Date de la dernière élection	Février 2024
Nombre de réunions	2
Dates des réunions	26 mai et 4 décembre

### - Autres instances de participation des personnes accompagnées à la vie de la structure :

- Réunion de l'ensemble des résidents : 23 octobre
- Réunion des résidents foyer de vie : 25 avril et 5 novembre

- Enquêtes de satisfaction et/ou autres modalités de consultation (nombre, dates)

<b>Indicateurs communs</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>
<i>Part des professionnels formés à l'autodétermination</i>	44 %	44%
<i>Part des usagers formés à l'autodétermination</i>	54 %	54%
<i>Part des représentants légaux formés à l'autodétermination</i>	0	0

## VII. Qualité et évaluation

### - Actions mises en place pour l'amélioration continue

Tableau des instances (Copil Asso, groupes, ...)

Type d'instance	COFIL associatif	COFIL Qualité structure	Autres instances abordant la démarche qualité (démarche évaluation)
-----------------	------------------	-------------------------	---------------------------------------------------------------------

Nombre de séances	2025 : 6	2025 : 4	Réunions institutionnelles de la PAAG : 1
-------------------	----------	----------	-------------------------------------------

**- Travaux relatifs aux évaluations :**

Poursuite du COFIL qualité avec la participation d'un professionnel de chaque structure

Travail en équipe sur différentes thématiques (la bientraitance, le droit des personnes accompagnées, etc.)

**- Plaintes et EI :**

	Reçues	Traitées
Nombre de plaintes et réclamations	0	
Nombre d'évènements indésirables	0	
Nombre d'évènements indésirables graves	0	
Nombre d'évènements indésirables graves liés aux soins	0	

<b>Indicateurs communs</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>
<i>Part des professionnels de l'accompagnement formés à l'évolution du public accueilli</i>	0	50 %
<i>Part des professionnels ayant participé à une sensibilisation aux RBPP</i>	0	0
<i>Taux de personnes ayant participé à des sessions d'analyse des pratiques</i>	56 %	50 %

Commentaires : Les professionnels de la PAAG apprécient les formations mutualisées avec les autres professionnels du Pôle ASP.

## **VIII. Partenariats et ouverture vers l'extérieur**

**- Coopérations avec les acteurs locaux (santé, social, éducatif) :**

Action de prévention santé et bucco-dentaire organisée par la CPAM : 5 résidents ont bénéficié d'une consultation gratuite (des entretiens infirmiers et des consultations buccodentaires à Gien).

Une rencontre avec les professionnels de l'UDAF a permis de mettre à plat les difficultés rencontrées, d'identifier collectivement des solutions concrètes et de poser les bases de procédures partagées pour sécuriser et fluidifier les accompagnements.

**- Événements organisés :**

La fête de la PAAG de novembre 2025 a rassemblé résidents, familles et professionnels autour d'un moment chaleureux, fédérateur et pleinement inscrit dans la dynamique inclusive de l'établissement.

Séjour en bungalow à Sully sur Loire : le séjour en bungalow à Sully-sur-Loire durant l'été 2025 a offert aux résidents du foyer un temps de détente, de découverte et de convivialité dans un cadre apaisant et ressourçant.

## **IX. Synthèse et perspectives**

**Synthèse du rapport d'activité 2025 :**

L'année 2025 a été marquée par une dynamique collective renforcée, une qualité d'accompagnement enrichie et une évolution continue des pratiques professionnelles, permettant au foyer d'hébergement d'offrir un cadre de vie toujours plus sécurisant, inclusif et structurant pour les résidents, tout en enregistrant plusieurs sorties positives témoignant de la pertinence des parcours proposés.

**Perspectives 2026 :**

Les perspectives 2026 s'articulent autour de la rédaction du projet de la PAAG en cohérence avec la transformation de l'offre inscrite au CPOM et les nouveaux agréments, de la poursuite de la révision des outils 2002-2, de la mise en conformité avec le CPOM et le nouvel arrêté de fonctionnement actant 24 places (17 FH et 7 FVJ), ainsi que de la préparation de l'évaluation prévue fin 2026.